

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 9 novembre 2021

Présents : Patrick MOULIN, Pascale VOUKTCHEVITCH, Patrick DEFRANOUX, Jean-Pierre AUBERT, Jean-Luc DELACÔTE, Hatice HATON, Ludovic MATHIEU, Jean-François MICHEL, Aline ROMARY et Jean-Louis SAUVAGE

ONF - DESTINATION PARCELLE 19 / TARIF DES AFFOUAGES

Le conseil municipal de Charmois devant Bruyères communique à l'ONF, la délivrance de la parcelle 19 pour les arbres d'un diamètre inférieur ou égal à 40 cm.

Les trois garants responsables sont :

- Jean-Luc DELACÔTE
- Jean-François MICHEL
- Jean-Louis SAUVAGE

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux de fixer un tarif pour le bois de chauffage délivré aux habitants de la commune dans le cadre de l'affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le prix de vente à 14,00 € le stère pour l'affouage 2022. La charbonnette (diamètre inférieur ou égal à 10 cm) ne sera pas facturée.

REGROUPEMENT DES BUDGETS FORÊT - COMMUNE POUR 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait plus simple pour la gestion de la commune de n'avoir qu'un seul budget. Après avoir consulté le percepteur pour avoir son accord sur la faisabilité du regroupement, il propose aux membres du conseil municipal de dissoudre le budget forêt et de l'intégrer au budget général de la commune au 1er janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTENT le regroupement des budgets de la commune au 1er janvier 2022

et

AUTORISENT le maire à effectuer les démarches nécessaires pour celui-ci.

DELIBERATION DE CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Vu le code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, exposant l'intérêt de redistribuer la domanialité de certains bien de la commune afin de créer un emplacement de stationnement pour le cimetière.

Considérant que la commune de Charmois de Bruyères est propriétaire des parcelles cadastrées AC numéro 222, 224 et 226 lieudit "La Bouxenade Nord".

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide :

De classer comme voie communale les parcelles cadastrées AC numéro 222, 224 et 226 au lieudit "La Bouxenade Nord"

Dit que les dimensions de la voie communale à Charmois devant Bruyères, dénommée "Rue du Cimetière" sont de 28,5 mètres de longueur et de 8 mètres de largeur.

Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires liées à cette délibération et notamment de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

SUBVENTION ASSOCIATION OPEX

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'association VETERANS OPEX, association de la quatrième génération de feu, sollicitant un soutien financier pour l'achat d'un drapeau tricolore double épaisseur avec frange dorée au pourtour et impression sur une, voire sur deux faces.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser 150 € à l'association VETERANS OPEX pour l'achat d'un drapeau tricolore.

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SYNDICAT DES EAUX CHARMOIS-LA BAFFE

Suite à la démission de Monsieur Jacobberger, adjoint au Maire et membre à voix délibérative au Syndicat des Eaux Charmois-La Baffe, il convient de désigner un nouveau membre au Syndicat des Eaux Charmois-La Baffe

Monsieur Jean-Luc DELACÔTE, délégué à titre consultatif devient délégué à titre délibératif et Monsieur Jean-François MICHEL est élu membre à titre consultatif.

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SYNDICAT CHARMOIS-LE ROULIER

Suite à la démission de Monsieur Jacoberger, adjoint au Maire et membre au Syndicat Charmois-Le Roulier, il convient de désigner un nouveau membre au Syndicat.

Monsieur Jean-Louis SAUVAGE est élu membre du Syndicat Charmois-Le Roulier.

INFORMATION DIVERSE

Tickets de cantine et cartes de garderie : Si vous rencontrez un problème pour venir retirer des tickets ou cartes pendant la permanence du mardi de 17 à 19 h, vous pouvez venir en dehors de cet horaire en appelant avant à la mairie au 03.29.33.26.21.

Affouages : Un coupon réponse a été distribué dans vos boites aux lettres, merci de le retourner pour le 1 er décembre au plus tard si vous êtes intéressé.

Le Maire,
Patrick MOULIN